

**4333**

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS  
DE LUTTE CONTRE LA  
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CILSS

ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

OCDE

## CLUB DU SAHEL

SAHEL D(83) 214

DIFFUSION GÉNÉRALE

### BILAN-PROGRAMME DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES AU SAHEL

#### DOCUMENT DE SYNTHÈSE



**AGRONET** inc.

MARCEL DANEAU  
Novembre 1983

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS  
DE LUTTE CONTRE LA  
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
**CILSS**

ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUES  
**OCDE**

---

**CLUB DU SAHEL**

**SAHEL D(83) 214**

**DIFFUSION GENERALE**

**BILAN-PROGRAMME  
DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES  
AU SAHEL**

**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**

**Agrovet Inc.**  
628, rue Jacques-Cartier,  
Boucherville, Québec,  
CANADA - J4B 5L7  
Tél.: (514) 655-6559  
Télex 05-25134 MTL

**MARCEL DANEAU**

**Novembre 1983**

**Copyright OCDE, 1984**

**19 066**

Le présent document a été préparé par **Agrovet Inc.** en vertu d'un contrat avec **l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI)**.

L'étude est coordonnée par les secrétariats du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et du Club du Sahel (OCDE, Paris).

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ils ne représentent pas nécessairement les vues du CILSS, d'Agrovet, du Club du Sahel ou des autorités nationales.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1- La pêche dans l'économie . . . . .	1
2- La problématique des pêches maritimes . . . . .	4
3- Les objectifs en matière de pêche maritime . . . . .	8
4- Les programmes de développement . . . . .	9
4.1 En recherche . . . . .	9
4.2 En surveillance et contrôle . . . . .	10
4.3 En coopération régionale . . . . .	11
4.4 Pour la flotte artisanale . . . . .	12
4.5 Pour la flotte industrielle . . . . .	14
4.6 Pour les infrastructures portuaires et terrestres . . . . .	16
4.7 Pour la transformation des produits. . . . .	18
4.8 Pour la commercialisation du poisson . . . . .	20
4.9 La formation des pêcheurs, du personnel technique et professionnel . . . . .	22
4.10 Les structures gouvernementales. . . . .	24
5- Les pêches: éléments essentiels à leur développement . . . . .	26
5.1 Exploitation optimale des ressources halieutiques. . . . .	26
5.1.1 Recherche . . . . .	26
5.1.2 Répartition régionale. . . . .	27
5.1.3 Surveillance et contrôle. . . . .	27

**TABLE DES MATIÈRES  
(suite)**

	<b>PAGE</b>
5.2      Formation adéquate de la main-d'oeuvre . . . . .	28
5.2.1    Apprentissage et expérimentation . . . . .	28
5.2.2    Formation technique et professionnelle . . . . .	29
5.2.3    Formation universitaire . . . . .	29
5.3      Utilisation rationnelle du capital . . . . .	30
5.3.1    Développement des flottes . . . . .	31
5.3.2    Développement des infrastructures d'appui aux flottes . . . . .	32
5.3.3    Développement de facilités de transformation . .	32
5.3.4    Développement des moyens de commercialisation	33
5.4      Introduction de nouvelles technologies . . . . .	34
5.4.1    Flotte artisanale . . . . .	34
5.4.2    Flotte semi-industrielle et industrielle . . . . .	34
5.5      Environnement socio-politique favorable . . . . .	35
5.5.1    Structures gouvernementales . . . . .	35
5.5.2    Politiques et programmes . . . . .	36
6- Conclusion . . . . .	37
 ANNEXE     Résumé des investissements dans les pêches maritimes prévus dans les Plans de développement . . . . .	39

## 1- LA PÊCHE DANS L'ÉCONOMIE

1.1 La pêche constitue dans l'économie du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert, une réalité dont l'importance croît avec l'augmentation de la demande intérieure de poissons.

1.2 La population totale des quatre pays qui était de 7.8 millions de personnes en 1980, atteindra 9.4 millions en 1990, et 11.4 millions en l'an 2000.

1.3 La pêche joue un rôle alimentaire fondamental. Sur une consommation moyenne de 62.5 grammes de protéines par personne et par jour, dans les quatre pays qui nous concernent, 42.5 grammes sont d'origine végétale et 20.0 grammes d'origine animale. La pêche fournit 9.8 grammes ou près de 50% des protéines d'origine animale. L'apport protéique d'origine animale, venant de la pêche, est relativement plus important au Sénégal (57.3%) qu'en Mauritanie (19.5%), Gambie (34.4%) et Cap-Vert (22.5%). La consommation de protéines d'origine animale devrait être, pour être satisfaisante, d'une trentaine de grammes en moyenne par jour. Les consommations totales de poisson de ces divers pays ont été estimées en 1980 à 172,300 tonnes. La répartition par pays est la suivante:

Sénégal	120,900	tonnes (22.5 kilos per capita)
Mauritanie	29,625	tonnes (20.0 kilos per capita)
Gambie	13,000	tonnes (22.0 kilos per capita)
Cap-Vert	8,775	tonnes (27.0 kilos per capita)

On estime que la consommation augmentera à un taux annuel moyen légèrement supérieur à celui de la population, soit plus de 2%, au cours des vingt prochaines années. En l'an 2000, la consommation totale des populations de ces quatre pays atteindrait les 251,815 tonnes:

Sénégal	177,000	tonnes
Gambie	22,745	tonnes
Mauritanie	39,300	tonnes
Cap-Vert	12,770	tonnes

Il y a de fortes variations de la consommation per capita, d'une région à une autre, à l'intérieur d'un même pays.

1.4 Outre son rôle alimentaire essentiel, la pêche fait vivre une population de pêcheurs considérable, au delà de 40,000 pêcheurs dont environ 34,000 au Sénégal, 3,400 au Cap-Vert, 1,700 en Mauritanie et 1,000 en Gambie. Si trois personnes en mer donnaient du travail à une personne à la transformation à terre, c'est 13,000 personnes additionnelles qui seraient impliquées dans cette industrie. Au total, c'est donc 53,000 personnes qui œuvrent directement, et ce sans compter les personnes faisant la commercialisation du poisson ou les personnes qui fournissent tous les biens et les services nécessaires au développement et au maintien de cette industrie. Selon les pays, la proportion de la main-d'œuvre active, dépendant directement de la pêche, devrait varier entre 5 et 10%.

1.5 La pêche est une source importante de devises étrangères. Sont exportées les espèces de fortes valeurs commerciales (thon, langouste, crevette, dorade, céphalopodes, etc.) alors que sont consommées, sur les marchés intérieurs, des espèces comme la sardinelle, le chinchard, etc. dont les prix peuvent permettre une bonne demande locale.

1.6 Selon des estimations scientifiques relativement précises, le potentiel maximum d'exploitation des ressources halieutiques, dans les quatre pays étudiés, se situerait autour de 1,100,000 tonnes. La Mauritanie et le Sénégal auraient des potentiels respectifs de 620,000 tonnes et de 355,000 tonnes. Les eaux maritimes de la Gambie et du Cap-Vert pourraient fournir environ 75,000 tonnes et 50,000 tonnes respectivement. Sur ce total, environ 300,000 tonnes sont débarquées annuellement par les flottes artisanales et industrielles de ces pays. Les captures légales ou illégales par les navires étrangers ainsi que les rejets en mer donnent lieu à diverses interprétations. On maintient toutefois que ces captures excèdent de beaucoup ce qui est disponible et qu'il y a ainsi surexploitation des ressources. Ce sont les eaux mauritanienes qui seraient les plus touchées.

1.7 Les captures de poisson des eaux continentales sont évaluées à environ 16,000 tonnes actuellement dont 5,000 tonnes en Mauritanie, 8,000 tonnes au Sénégal et 3,000 tonnes en Gambie. Les captures dans ces eaux ont décliné sérieusement depuis quelques années. Si ce n'était de la sécheresse, les débarquements normaux seraient plus élevés. La pêche continentale est d'une grande importance pour les populations locales intérieures.

## 2- LA PROBLÉMATIQUE DES PÊCHES MARITIMES

2.1 De nombreuses estimations ont été faites sur le potentiel d'exploitation des biomasses. Néanmoins, des recherches systématiques et continues sur les stocks benthiques et pélagiques, sur la biologie des espèces, sur la dynamique des populations, etc. sont poursuivies avec des moyens fort modestes et, en certains cas, très faibles. A cet égard, le Sénégal est dans une meilleure situation que la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert. Une connaissance très imparfaite des ressources permet d'établir difficilement le point maximum des captures des espèces et complique singulièrement le développement des flottes nationales. Une mauvaise connaissance des ressources peut conduire à leur surexploitation.

2.2 Le plateau continental (jusqu'à l'isobathe de 200 mètres) du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert s'étend sur quelques 64,670 kilomètres carrés et il manque de surveillance et de contrôle.

2.3 La Mauritanie, le Sénégal et la Gambie ont accès à des ressources halieutiques qui font souvent partie de mêmes stocks. Ces stocks se déplacent dans la zone du Centre-Est Atlantique et transgressent, sans problème, les frontières nationales maritimes. La transgression des frontières n'est pas, bien sûr, un problème biologique, c'est un problème politique. Les ressources migratoires changent en quelque sorte de nationalité lorsqu'elles changent de zones économiques exclusives. En théorie, sinon en pratique, il y va de l'intérêt d'un pays donné de tirer le maximum des ressources lorsqu'elles se trouvent sur le territoire national. En ce faisant toutefois, ce pays pénalise ses voisins et, à plus long terme, se pénalise lui-même. A une propriété commune doit correspondre une répartition commune. S'il y a dichotomie entre propriété et répartition, il peut y avoir conflit.

2.4 La flotte artisanale est caractérisée par une productivité faible mais susceptible de croître moyennant l'utilisation d'engins de capture plus performants. La production était 4.7 tonnes par pêcheur en moyenne au Sénégal en 1981; en Mauritanie (Nouakchott), 8.6 tonnes; en Gambie, 5.4 tonnes et au Cap-Vert, 2.4 tonnes. Une

faible productivité implique une production orientée vers l'auto-consommation chez de nombreux pêcheurs, ou vers une commercialisation peu rémunératrice chez d'autres pêcheurs. La flotte artisanale se répartissait comme suit en 1981: Sénégal, 9,111 unités; Gambie, 1,044; Cap-Vert, 1,000; Mauritanie, 542.

2.5 La flotte industrielle a une productivité décroissante au Sénégal et, à quelques exceptions près, est relativement vieille. En Mauritanie et en Gambie, la flotte industrielle est à sa phase initiale de développement et ceci pose le problème de l'adaptation des pêcheurs nationaux à une nouvelle technologie. Au Cap-Vert se pose aussi la question du remplacement des quelques unités de la flotte industrielle par des unités plus modernes et plus performantes. Dans tous les cas, le développement de la flotte industrielle pose les problèmes de l'insuffisance nationale de capitaux et d'une rentabilité très problématique, par suite des coûts croissants des investissements et des opérations de la flotte et des prix instables sur les marchés internationaux. En Gambie, la flotte industrielle ou semi-industrielle comportait 14 unités en 1981. La Mauritanie avait 28 unités semi-industrielles alors que le Cap-Vert possédait, en 1980, 21 bateaux de pêche semi-industrielle et 3 bateaux de pêche industrielle. Enfin, la flotte industrielle sénégalaise comprenait en 1981, 4 thoniers, 110 chalutiers et 14 sardiniers auxquels s'ajoutaient 10 thoniers et 20 chalutiers français.

2.6 Les ressources halieutiques des zones économiques exclusives sont l'objet d'une forte demande par des pays étrangers. Ceci donne lieu à des propositions d'accords, à des négociations et à des ententes dans lesquelles les parties en cause tentent de maximiser leurs bénéfices. Se pose aussi tout le problème de la répartition de la rente économique entre les utilisateurs des ressources et l'État riverain, en tant que propriétaire des ressources.

2.7 La mise en place d'infrastructures portuaires ou de services adéquats pour les flottes artisanale et industrielle exige, bien sûr, de forts capitaux mais elle impose aussi de fortes charges à l'État pour leur maintien et leur fonctionnement.

2.8 La transformation des captures de la flotte artisanale étant faite dans des conditions insatisfaisantes et avec des moyens assez rudimentaires, des pertes de qualité considérables en résultent. On évalue, par exemple, les pertes de poids des produits transformés, causées par les insectes, entre 40% et 70% du poids initial.

2.9 Les usines de transformation industrielle souffrent souvent de désuétude là où elles existent et elles opèrent bien en deçà de leur capacité. Leur rentabilité est donc fragile.

2.10 La commercialisation du poisson sur les marchés intérieurs est relativement bien développée et efficace dans les régions maritimes. La commercialisation faite loin des points de débarquement est beaucoup plus difficile. Les moyens de transport et les facilités de conservation sont souvent insuffisants, inadéquats, mal utilisés ou absents tout simplement.

2.11 La commercialisation du poisson sur les marchés extérieurs est fort aléatoire en ce sens que la demande et les prix sur ces marchés, sur lesquels les pays producteurs n'ont aucun contrôle, sont fort variables et introduisent ainsi de forts éléments d'incertitude dans toutes les opérations de pêche.

2.12 Les pays producteurs connaissent peu et sont peu impliqués dans les réseaux de commercialisation des produits sur les marchés extérieurs. Ils sont donc peu familiers avec les exigences tarifaires ou non tarifaires des pays importateurs et, de ce fait, peuvent commettre de coûteuses erreurs.

2.13 Sur des marchés extérieurs particuliers, comme les marchés africains par exemple, les pays producteurs ont à concurrencer une production puisée à même leurs propres ressources, par des pays étrangers qui ont accès à leur zone économique exclusive, en vertu d'ententes.

2.14 La formation des pêcheurs artisanaux en est une basée uniquement sur l'expérience. Des programmes d'apprentissage technique et d'expérimentation, des services d'éducation populaire et d'extension, initiant le pêcheur à tous les aspects de son métier, font généralement défaut.

2.15 Le développement d'une flotte industrielle exige une expertise en mer, à tous les niveaux. Des programmes de formation en navigation, en technique d'engins de pêche, en mécanique, en biologie, en administration, demandent beaucoup de temps à mettre en place et leur succès dépend du degré de préparation des postulants à ces programmes. Développer un corps d'experts, suffisamment nombreux pour assurer le bon fonctionnement d'une flotte industrielle de pêche moderne et d'une certaine importance, est le fait d'une génération. La volonté des pays de développer rapidement une flotte industrielle, ou même d'une flotte artisanale améliorée, s'accorde mal d'une telle lenteur.

2.16 Une bonne gestion des pêches doit reposer sur des structures et une expertise gouvernementales fonctionnelles et bien articulées. S'il en est autrement, comment en arriver à bien intégrer les projets de développement nationaux et internationaux en matière de pêche dans les budgets de l'État et dans l'économie nationale, et à réduire les pertes ou maximiser les gains de tels projets. Il ne fait aucun doute que des problèmes de quantité et de qualité de personnel, plus ou moins aigus selon les pays, se posent en Gambie, en Mauritanie, au Cap-Vert et au Sénégal.

### **3- LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PÊCHE MARITIME**

Devant une problématique des pêches aussi complexe, et à partir d'une compréhension et d'une certaine connaissance de celle-ci, le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert ont élaboré des objectifs similaires en matière d'aménagement et de développement du secteur des pêches.

**3.1** Une augmentation de la consommation nationale de poisson, per capita, afin d'améliorer le régime alimentaire de la population, est recherchée par le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert.

**3.2** Tirer le meilleur parti des ressources halieutiques disponibles en augmentant les exploitations des poissons, mollusques et crustacés.

**3.3** Développer des armements industriels nationaux et la pêche artisanale ainsi que des infrastructures d'appui.

**3.4** Transformer nationalement les ressources halieutiques extraites par les armements étrangers dans les zones économiques exclusives.

**3.5** Accroître les exploitations des poissons, mollusques et crustacés, pour aider à équilibrer la balance nationale des paiements.

#### 4- LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT

En fonction des objectifs qu'ils se sont donnés, le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert ont élaboré des plans de développement relativement précis en matière de pêche. Et l'on retrouve dans leur Plan de développement économique et social, des projets susceptibles de corriger, sinon d'atténuer les problèmes identifiés. De 1981-82 à 1983-86, la Gambie prévoit des investissements de 37.7 millions de dalasis (13.7 millions de dollars U.S.) et de 25.0 millions de dalasis additionnels (9.1 millions de dollars U.S.) au delà de 1986. Les investissements sénégalais de 1981 à 1986 sont évalués à 12.0 milliards de francs C.F.A. (35.0 millions de dollars U.S.) auxquels peuvent être ajoutés des investissements de l'ordre de 15 milliards de francs C.F.A. pour des infrastructures portuaires et terrestres (43.5 millions de dollars U.S.). Le Cap-Vert, de 1982 à 1986, prévoit investir 1,441,0 millions d'escudos (23.5 millions de dollars U.S.). La Mauritanie ne précise pas la totalité de ses besoins en capitaux dans son Plan. Grosso modo, on pourrait estimer que si tous les investissements de l'Etat Mauritanien et des sociétés mixtes, à l'exception de ceux qui pourraient être faits pour la construction d'un port de pêche à Nouakchott, se réalisaient, c'est quelque 6 536,0 millions d'ouguiyas ou 130 millions de dollars U.S. qui seraient capitalisés. Au total donc, c'est quelque 256 millions de dollars U.S. qui seraient investis dans ces quatre pays durant les années 80.

##### 4.1 En recherche

En recherche, les projets sont peu nombreux et fort modestes. Les pays reconnaissent la nécessité de la recherche biologique, technique et socio-économique, mais ils ne lui accordent que peu de ressources. Il y a un laboratoire à Dakar-Thiaroye où la recherche biologique est relativement importante, et un petit laboratoire à Nouadhibou qui fait essentiellement de la recherche sur les espèces côtières dans les eaux à proximité, mais c'est loin d'être suffisant. Les moyens matériels et le manque de personnel ne permettent pas à ces laboratoires de poursuivre de façon complète et systématique, le calcul des biomasses et la dynamique des populations de poissons, mollusques et crustacés de leur zone économique exclusive et, bien sûr, encore moins d'étendre leur recherche à la zone du Centre-Est Atlantique (COPACE). En Gambie et au Cap-Vert, la recherche est embryonnaire. Tous ces pays peuvent compter sur des

renseignements d'ordre biologique fournis par les flottes nationales et étrangères pêchant dans leurs eaux. Ces renseignements sont importants mais ils ne sont pas suffisants. Seuls des programmes de recherche nationaux, supportés par des équipes de recherche pluri-disciplinaires, et des équipements adéquats permettraient de répondre aux besoins immenses de ces pays. La recherche est un outil indispensable à une utilisation optimale des ressources halieutiques et au développement de flottes artisanales et industrielles appropriées.

En matière de recherche biologique et technique,

- a) Au Sénégal, le laboratoire de Dakar-Thiaroye devrait pouvoir compter sur un personnel pluri-disciplinaire plus nombreux afin de compléter et consolider ses équipes.
- b) En Mauritanie, le développement du laboratoire de Nouadhibou devrait être accéléré en y attribuant les ressources humaines et techniques nécessaires, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans des eaux qui sont parmi les plus productives d'Afrique.
- c) En Gambie, la recherche maritime et estuarienne est pratiquement inexistante. Une équipe de recherche pourrait être mise sur pied pour analyser les ressources côtières et travailler en étroite collaboration avec celles du laboratoire de Dakar-Thiaroye, en ce qui concerne la recherche sur les ressources en haute mer.
- d) Au Cap-Vert, tout est à développer: laboratoire, équipes de recherche, navire de recherche, etc.

Dans tous ces pays, une évaluation des besoins devrait être faite et des projets de réalisation devraient être établis et présentés dans les plus brefs délais.

#### 4.2 En surveillance et contrôle

En surveillance et contrôle des eaux territoriales et des zones économiques exclusives, les projets en sont à des étapes de réalisation qui varient selon les pays.

- a) Au Sénégal, la surveillance et le contrôle seront bien assurés à moyen terme, par la mise en place avec la participation du Canada, d'un système de communication et de surveillance aérienne et maritime.
- b) En Mauritanie, les moyens utilisés pour contrôler les activités de pêche dans leurs eaux sont fort insuffisants, compte tenu de l'immensité et de la complexité de la tâche. Mise au point d'un système de surveillance et de contrôle, analyse et évaluation de divers moyens permettant d'assurer l'efficacité du système, calcul des coûts d'entretien et d'opération du système sont autant d'aspects qui mériteraient d'être intégrés et présentés dans un projet.
- c) En Gambie, l'inclusion de sa zone économique exclusive dans celle du Sénégal prêche pour une intégration du système de contrôle et de surveillance de ces deux pays. Le partage des coûts de maintien et d'opération d'un tel système entre les deux partenaires serait, s'il y avait entente à cet égard, relativement facile à établir.
- d) Au Cap-Vert, la surveillance et le contrôle sont largement assumés par les bateaux de pêche nationaux ou autres navires cap-verdiens. Le plateau continental est étroit et facilement surveillable. C'est là que se localisent et que se capturent les espèces démersales et les espèces pélagiques, y compris le thon pour une large part. Il y aurait donc fort peu à faire pour avoir un système de surveillance et de contrôle adéquat. Ce serait à évaluer.

#### 4.3 En coopération régionale

La Mauritanie, le Sénégal, la Gambie et le Cap-Vert font partie du Comité sous-régional des Pêches dont le rôle est de coordonner les politiques en matière de pêche. Des accords de réciprocité sont signés ou sont discutés entre les membres.

La gestion et l'appropriation des ressources halieutiques sont nationales alors que les ressources ont un caractère régional. Cette dichotomie peut être dangereuse. La concurrence inter-étatique dans l'exploitation d'un stock donné peut conduire à une surexploitation de ce stock. Pour éviter cette réelle possibilité, à des ressources régionales doivent correspondre une gestion et une répartition régionales.

Le Comité sous-régional des Pêches, regroupant les autorités responsables des pêches des pays concernés, devrait étudier sérieusement cette éventualité en commençant, dans un premier temps, par uniformiser le plus possible leur réglementation en matière de pêche, en coopérant en recherche, en utilisant des méthodes de calculs statistiques similaires dans l'évaluation des captures et, dans un deuxième temps, en développant des critères de répartition des ressources acceptables et équitables pour tous. Si ces diverses démarches étaient faites, une décision politique quant à la répartition des ressources pourrait se faire en toute connaissance de cause, dans un troisième temps. L'ensemble de ces actions pourrait s'échelonner sur une période ne dépassant pas 1990.

#### 4.4 Pour la flotte artisanale

Pour la flotte artisanale, deux grands moyens ont été utilisés pour tenter d'en accroître la productivité: la motorisation et l'introduction de nouveaux engins de pêche. La pêche artisanale, par suite de son importance dans l'économie nationale, devrait toujours être l'objet d'une première priorité dans les plans de développement économique et social.

a) Au Sénégal, la motorisation est terminée. Des contraintes de marché ou de facilités de transformation du poisson ne permettent pas toujours une utilisation plus rapide et plus intensive d'engins de pêche de grande performance, telle la senne tournante.

Le système de crédit mis en place permet de mettre à la disposition des pêcheurs, une technologie qu'ils ne pourraient pas avoir souvent autrement. On doit rechercher à améliorer ce système, le plus possible, afin qu'il soit un instrument de maintien et de développement d'une pêche artisanale de plus en plus forte et dynamique. La pêche artisanale mérite bien un soutien croissant et continu de l'État, car elle crée plus d'emplois que la pêche industrielle par unité de capital. Elle peut faire ses frais sans subventions importantes de l'État. Elle fournit une alimentation protéique à bon marché. Elle est bien intégrée dans le tissu social de la nation. Le développement de la pêche artisanale se fait avec un investissement public limité et avec un faible degré d'incertitude quant aux rendements escomptés et quant aux capacités de remboursement de crédit à court terme.

Le Sénégal prévoit 840 millions de francs C.F.A. comme crédit affecté à la motorisation des pirogues dans un VIe Plan de Développement économique et social 81/82 - 84/85.

b) En Mauritanie, la motorisation de la flotte artisanale traditionnelle sera bientôt complétée. Le projet japonais de développement des pêches artisanales fut un élément important de cette motorisation. Il comporte le don de moteurs hors-bord, de pièces de rechange, de matériel de pêche, de 7 vedettes, de 29 pirogues de fabrication plastique avec moteur diésel, etc., pour un montant de 200 millions d'ouguiyas. Le système de crédit institué par l'État contribuera aussi à maintenir sinon à développer cette forme de pêche. Il devra être souple et bien adapté aux besoins considérables des pêcheurs en matière de crédit.

La Mauritanie recherche le développement d'une pêche artisanale motorisée, caractérisée par des bateaux plus gros et de meilleurs engins de pêche et possédant de ce fait une plus grande mobilité que la pêche artisanale traditionnelle. C'est un développement qui apparaît prometteur car il introduit une technologie d'une complexité modérée et assimilable par des pêcheurs dont les traditions de pêche ne sont pas toujours des plus longues et des plus profondes. Les risques financiers d'un tel développement sont relativement faibles. C'est un développement à suivre attentivement et à encourager.

Au développement de cette flotte artisanale motorisée, la Mauritanie prévoit investir 36.0 millions d'ouguiyas pour la construction de 60 navires artisiaux.

c) En Gambie, le IIe Plan de Développement économique et social prévoit poursuivre le financement de la motorisation et des engins de pêche de la flotte artisanale, par une amélioration du système de crédit, pourvu de ressources financières suffisantes, soit quelque 5 millions de dalasis. D'un point de vue strictement technique, la flotte artisanale gambienne est de mieux en mieux équipée. Le don de moteurs hors-bord, de pièces de rechange et d'engins de pêche par le Japon, de même que l'aide accordée dans le cadre du "Artisanal Fisheries Development Project" sont largement responsables de ce succès. Ce qui importe maintenant, c'est d'assurer à la flotte artisanale des structures de crédit appropriées et munies d'un personnel intégré et compétent; c'est de mettre en place des facilités de service pour le remplacement et l'entretien des moteurs; c'est de fournir aux pêcheurs une assistance technique

indispensable à l'amélioration de leur performance à la pêche et comme chef d'une petite entreprise.

d) Au Cap-Vert, la mise en marche du processus de motorisation des petites embarcations de pêche est démarrée. Au terme du processus, 600 moteurs hors-bord auront été vendus aux pêcheurs. Le Premier Plan de Développement du Cap-Vert fait état du besoin de mettre en place des centres d'appui à la flotte artisanale et d'encadrement technique auprès des pêcheurs. Le financement des pêcheurs artisanaux grâce à des structures et des programmes de crédit adaptés à leurs besoins doit demeurer une très grande priorité au Cap-Vert, en matière de pêche.

#### 4.5 Pour la flotte industrielle

Pour la flotte industrielle, les projets du Sénégal et de la Gambie pour le remplacement ou le développement des flottes impliquent d'importantes ressources financières. En Mauritanie, le développement de la pêche industrielle est prévue dans le cadre de la création de sociétés mixtes à capitaux mauritano-étrangers. L'apport de capitaux étrangers se ferait entre autres sous forme de bateaux de pêche. Au Cap-Vert, c'est une flotte industrielle caractérisée par des unités modestes en capacité et en longueur, qui sera développée.

a) Au Sénégal, 7.5 milliards de francs C.F.A. pour le réarmement thonier et le remplacement des flottes sardinière et chalutière sont comptabilisés dans le VIe Plan. Si le plan d'action de la pêche industrielle sénégalaise était pleinement réalisé, le financement nécessaire serait de l'ordre de 29.0 milliards de francs C.F.A., de 1981 à 1990. 23 thoniers-canneurs mixtes seraient alors mis en service, ainsi que 20 chalutiers de pêche profonde, 20 chalutiers classiques, 7 chalutiers pélagiques, 3 thoniers senneurs, 3 sardiniers senneurs et 3 caseyeurs. Bien sûr, ceci implique le retrait d'une bonne partie des unités en opération actuellement.

Des approvisionnements insuffisants, des prix incertains, une conjoncture économique mondiale problématique, vont certainement influencer le cours des choses. La mise au point d'un cheminement critique, prévoyant le retrait d'unités bien identifiées de la flotte et leur remplacement, est sans doute une priorité des autorités sénégalaises. Nul doute aussi que chaque nouvelle unité mise en service fera l'objet

d'une analyse approfondie de rentabilité. Ce faisant, le Sénégal peut mieux s'assurer le succès d'une opération coûteuse et de grande envergure.

b) En Gambie, 30.0 millions de dalasis seront investis de 1981 à 1986 dans la pêche industrielle et un autre montant de 25.0 millions de dalasis sont prévus au delà de 1986. De ce total, une partie serait consacrée à l'achat d'un certain nombre de navires de pêche dont le nombre n'est pas spécifié dans le plan quinquennal de développement. Une Caisse de crédit munie de fonds appropriés deviendrait le principal responsable de ce développement. Chose certaine, le succès d'un tel projet est très problématique. Les analyses coûts-bénéfices faites préalablement à l'introduction de navires de pêche industrielle devraient accorder une attention spéciale aux coûts liés à la formation du capital humain, et évaluer le plus adéquatement possible l'évolution des cours mondiaux du poisson.

c) La Mauritanie ne prévoit pas de développer une flotte industrielle nationale. Elle mettra en opération, toutefois, une flotte artisanale améliorée ou semi-industrielle d'une soixantaine d'unités. La pêche industrielle se fera par des flottes industrielles d'origine étrangère, dans le cadre des sociétés mixtes. Pour la Mauritanie ne se pose donc pas le développement interne d'une flotte industrielle proprement nationale. Se pose plutôt le problème de la rente économique à extraire des opérations de pêche des flottes étrangères dans ses eaux. Un système de Droits de pêche a été mis en place. Il remplace le système de licenses antérieurement utilisé. Certains croient qu'un système de Redevances par la vente de quotas à des flottes étrangères dans les eaux mauritaniennes serait plus bénéfique à l'état mauritanien que tout autre système. L'État mauritanien a tout intérêt à analyser les différentes alternatives qui s'offrent à lui, et à choisir un système ou un des systèmes qui lui soit le plus avantageux.

d) Au Cap-Vert, l'acquisition de bateaux de pêche se limite pour le moment à des unités ne dépassant pas une quinzaine de mètres. C'est une flotte semi-industrielle plutôt qu'industrielle qui sera mise en place à moyen terme. Quelque 500 millions d'escudos sont inscrits au Plan pour le développement d'une flotte industrielle. Compte tenu de l'expérience des pêcheurs cap-verdiens à la pêche au thon, et du besoin d'exploiter davantage les eaux continentales, le développement d'une flotte semi-industrielle est primordial.

#### 4.6 Pour les infrastructures portuaires et terrestres

Pour les infrastructures portuaires et terrestres, les projets sont fort nombreux et relativement coûteux. Nul besoin d'insister sur l'importance de ports de pêche et de centres de services pour les flottes artisanale et industrielle. Des endroits bien abrités pour protéger les flottes contre les éléments, des facilités d'approvisionnement en eau potable, en pétrole, en glace, des ateliers de pièces de rechange et de réparation, des grues et treuils, des parcs de réparation équipés de berceaux latéraux et de chariots de transfert et, le cas échéant, une cale-sèche sont autant d'éléments pouvant se retrouver dans des infrastructures portuaires et terrestres.

a) Au Sénégal, les projets d'infrastructures sont fort diversifiés. Trois ports secondaires pour une flotte artisanale améliorée, à Saint-Louis, Djiffère et Elinkine-Nikine font partie du Plan de développement. Le premier est réalisé mais non-opérationnel à cause de problèmes d'ensablement, les deux autres en sont rendus à l'étape de la réalisation. Ces projets comportent la mise en place de facilités portuaires et terrestres (congélation, fabrique à glace, chambre froide). Les investissements totaliseraient environ 13 milliards de francs C.F.A. dont 3 milliards à Djiffère et 10 milliards à Elinkine-Nikine. Pour la pêche artisanale toujours, un Centre de pêche d'une valeur de quelque 480 millions de francs C.F.A. sera réalisé en Casamance. En plus, dans le cadre du Centre d'Assistance à la Pêche Artisanale (C.A.P.A.S.), trois centres de pêche ont été réalisés à Dakar, M'Bour et Kayar, et trois autres pourraient être mis en chantier, si les trois premiers étaient des succès d'opération et de fonctionnement. Se greffe à cet ensemble de moyens réalisés ou non et mis à la disposition de la flotte artisanale, le Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues, organisme responsable de la fourniture des moteurs, du suivi des réparations et de la mise en place de structures coopératives de vente et de crédit.

Pour l'ensemble de ces projets, des financements sont assurés ou acquis, à l'exception des projets de Djiffère et d'Elinkine-Nikine. Ces deux projets font l'objet de discussion entre le Sénégal et d'éventuels donateurs.

Pour la flotte industrielle, les facilités portuaires et terrestres de Dakar répondent à ses besoins et des projets de développement sont mis en attente pour le moment.

b) En Mauritanie, deux grands projets de pêche industrielle à Nouadhibou et à Nouakchott sont mis de l'avant. Le premier dont le coût total pourrait atteindre les 25.0 ou 30.0 millions de dollars U.S., prévoit la construction d'un chantier de réparations navales, la remise en état du dock flottant, la construction de magasins et d'entrepôts pour le ravitaillement des navires, des capacités de stockage, la construction d'une nouvelle station radio-électrique, le balisage des approches du port de Nouadhibou, etc. Le deuxième projet prévoit la construction d'un port de pêche en eaux profondes à Nouakchott pour la flotte industrielle, comprenant aussi des zones de déchargement et de mouillage pour la flotte artisanale. Ce port ne doit pas être confondu avec le port de commerce en construction actuellement.

Le coût d'un port de pêche à Nouakchott n'a pas été évalué dans le IVe Plan de Développement économique et social.

Pour la pêche artisanale, l'aménagement de la Baie du Repos à Nouadhibou, l'acquisition de bateaux de transport pour le désenclavement des villages imraguens, la construction d'un entrepôt frigorifique à la plage des pêcheurs à Nouakchott sont trois projets prioritaires. Le financement des deux premiers projets, estimés à environ 400.0 millions d'ouguiyas, est acquis. Le dernier dont le coût est estimé à 35.0 millions d'ouguiyas n'avait pas de financement acquis lors de la publication du IVe Plan.

c) En Gambie, pour la flotte industrielle, il est prévu à Banjul la construction d'un chantier naval avec des facilités d'entretien et de réparation des navires de pêche. Le coût de ce chantier n'est pas précisé dans le Plan.

La flotte artisanale bénéficie d'infrastructures qui ont été mises en place dans le cadre de l' "Artisanal Fisheries Development Project" et du projet japonais. Construction de routes d'accès de la mer à la route principale, construction d'un centre de collection du poisson à Gunjur, construction d'une fabrique à glace à Brikama, construction d'une fabrique à glace et d'une chambre froide à Pakalinding, sont autant de projets d'infrastructures financés et réalisés. Le "Five Year Plan for Economic and Social Development 1981/81 -1985-86" ne fait pas état d'autres projets d'infrastructures pour la flotte artisanale.

d) Au Cap-Vert, les capacités frigorifiques sont suffisantes pour satisfaire les besoins locaux et les prestations de services aux flottes industrielles nationales et

étrangères. Ceci fut rendu possible par la remise en fonctionnement ou la construction d'entrepôts frigorifiques aux îles de Sal et de Sao Vicente. Le Premier Plan de Développement du Cap-Vert prévoit aussi d'accroître la polyvalence de l'entrepôt frigorifique Praia/Furna (60.0 millions d'escudos) et d'autres projets d'infrastructures (140.0 millions d'escudos) dont des unités de transport, pour assurer la liaison entre les îles (60.0 millions d'escudos).

C'est à la pêche artisanale que les projets d'infrastructures sont les plus diversifiés. Beaucoup d'entre eux ont été réalisés: création et mise en fonctionnement de centres de traitement pour le salage et le séchage du poisson; création de petites unités de froid dans presque toutes les îles (chambre froide ou fabrique à glace); construction de dix ateliers de réparation et de manutention des moteurs et approvisionnement des pièces détachées; aménagement de rampes de halage des bateaux et de petits quais. Le Premier Plan prévoit maintenant la création de deux grands Centres d'appui, l'un à Praia dans l'île de São Tiago et l'autre à Mindelo, dans l'île de São Vicente et de vingt à vingt-cinq Centres de plus faible dimension, répartis dans les petits villages disséminés sur les neuf îles habitées du Cap-Vert. Ces centres d'appui demanderaient des investissements évalués à 52.0 millions d'escudos.

#### 4.7 Pour la transformation des produits

Pour la transformation des produits, il y a une très grande concentration des activités lorsqu'il s'agit de la transformation des captures de la flotte industrielle alors qu'au contraire, la transformation des captures de la flotte artisanale est très décentralisée. L'éparpillement des lieux de transformations artisanales est lié, bien sûr, à la pêche elle-même, pêche qui se déroule sur une large partie de la façade maritime dans les nombreuses agglomérations disséminées tout le long de la côte, pêche qui a tendance à suivre aussi les migrations saisonnières de poissons. Cette décentralisation de la transformation artisanale pose les problèmes de la qualité des facilités de transformation et de la qualité des produits transformés eux-mêmes. Les facilités sont très élémentaires et les produits de piètre qualité. Des projets gouvernementaux tentent de corriger une situation aussi déplorable.

Quant aux facilités de transformation industrielle, elles sont largement sous-utilisées, le plus souvent modernes lorsqu'il s'agit de facilités de congélation, souvent désuètes lorsqu'il s'agit de conserveries.

a) Au Sénégal, ce sont les Centres d'Assistance à la Pêche Artisanale Sénégalaise (C.A.P.A.S.), le Centre de Pêche de Casamance, les infrastructures portuaires et terrestres de Saint-Louis, Djiffère et Elinkine-Nikine qui voient ou qui verront à ce que la transformation des captures des flottes artisanales se fasse dans les meilleures conditions possibles. Ces pôles de réception et de transformation du poisson, une dizaine en tout, si elles étaient toutes réalisées, auraient donc un rôle fondamental en ce qui concerne une amélioration de la qualité des captures et des produits transformés de la flotte artisanale. Il est peu probable, toutefois, que ces pôles réussissent à canaliser toutes les captures de la flotte artisanale qui iront à la transformation. En dehors de ces pôles, l'implantation de facilités simples et efficaces pour le salage, le séchage et le fumage du poisson, gérées et opérées par des individus ou groupes locaux, permettrait d'améliorer la qualité des produits transformés sur l'ensemble du territoire.

Le VIe Plan sénégalais ne prévoit pas de projets pour la transformation industrielle, car elle est amplement suffisante pour répondre aux besoins de la flotte. Une sous-utilisation laisse craindre une désuétude et une détérioration des équipements avec le temps. La transformation industrielle du Sénégal est limitée à Dakar.

b) En Mauritanie, la pêche et la transformation industrielles sont concentrées à Nouadhibou. Les facilités de congélation et de transformation sont sous-utilisées. L'obligation qui est faite aux partenaires étrangers des sociétés mixtes, de fournir bâtisses et équipements à terre, risque d'accroître le degré de sous-utilisation des installations actuelles de Nouadhibou. Les partenaires étrangers sont d'ailleurs peu enclins à investir dans des entrepôts ou usines terrestres qui risquent de faire croître indûment leurs prix de revient. De tels projets ne sont donc pas faciles à réaliser.

Quant à la transformation artisanale, elle peut se faire à Nouadhibou sans problème. Chez les pêcheurs imraguens du Banc d'Arguin, les quantités transformées en salé et séché sont faibles et peu commercialisées. Les pêcheurs au sud du Cap Timiris et les pêcheurs de Nouakchott et de N'Diago près du fleuve Sénégal, vendent leurs captures à l'état frais ou congelé. Ce qui importe pour eux, c'est d'avoir des facilités d'entreposage et de congélation, ou une fabrique à glace.

Le IV<sup>e</sup> Plan propose qu'un entrepôt frigorifique soit construit à la plage des pêcheurs de Nouakchott, comme complément indispensable à l'ensemble frigorifique actuel, d'origine japonaise.

c) En Gambie, la transformation artisanale pourrait être radicalement transformée par la mise en place de fumoirs de poisson à Gunjur. Ces fumoirs utilisent peu de bois et donnent des produits d'excellente qualité. Le succès de ce projet financé par le Fonds de développement européen, pourrait avoir des effets d'entrainement intéressants ailleurs. Les constructions d'entrepôts frigorifiques avec des fabriques à glace, complétées à Brikama et à Pakalinding semblent convenir aux besoins des pêcheurs artisanaux, pour le moment.

Le "Five Years Plan" gambien prévoit la construction à Banjul d'une usine de transformation du poisson pour la flotte industrielle. Les coûts d'une telle installation ne sont pas identifiés dans le Plan. Bien sûr, sa réalisation sera fonction de la mise en place d'une flotte industrielle gambienne, dont le développement est envisagé sur plusieurs années. Ce projet apparaît problématique à court terme.

d) Au Cap-Vert, les facilités de congélation et d'entreposage sont adéquates pour la flotte industrielle. Ce qui semble pressant, c'est la réorganisation et la modernisation des six conserveries de thon, dont deux sont localisées à l'île Sao Nicolau, une à l'île de Sal, une à l'île Sao Tiago, une à l'île de Boa Vista et une à l'île de Ma'o. Ce projet est prioritaire et doit se réaliser en même temps que le projet d'une flotte industrielle. Les coûts de la modernisation des conserveries sont estimés à 30.0 millions d'escudos.

A la pêche artisanale, tout est orienté vers la création et la mise en fonctionnement de centres de traitement artisanal pour le salage et le séchage du poisson, accompagnées de la mise en place de chambres froides ou de fabriques à glace, dans les différentes îles. Ces projets sont largement réalisés.

#### 4.8 Pour la commercialisation du poisson

Pour la commercialisation du poisson sur les marchés intérieurs, de nombreuses réalisations ont été faites, mais il reste encore beaucoup de choses à réaliser. Faut-il

rappeler qu'une commercialisation inadéquate peut constituer un frein à la croissance des captures des flottes nationales et, en particulier, de la flotte artisanale. Une commercialisation bien faite, par ailleurs, peut contribuer à accroître la consommation du poisson, en mettant à la disposition des consommateurs, des produits de bonne qualité à des prix acceptables, dans des délais relativement courts. Un bon système de transport, des techniques de conservation appropriées, des points de vente nombreux, des réseaux d'information efficaces sont, entre autres, des éléments premiers d'une saine commercialisation sur les marchés intérieurs comme sur les marchés extérieurs. Sur ces derniers marchés, le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert sont des acteurs ayant des rôles fort limités, et leurs projets à cet égard sont peu explicites. Nul doute qu'ils souhaitent une meilleure intégration de la production nationale à la commercialisation internationale et une participation active aux nombreux réseaux et structures de commercialisation des produits halieutiques, à l'échelle mondiale. En fait, une telle action pourrait être un projet d'envergure dont la réalisation exigerait plusieurs années. Sur les marchés intérieurs, la situation est différente et la commercialisation peut être fortement influencée directement ou indirectement par l'Etat.

a) Au Sénégal, le réseau de froid, sur la côte et à l'intérieur du pays, sera bientôt mené à terme. Les constructions d'entrepôts frigorifiques, sur la plupart des marchés importants, seront bientôt complétées. Se pose maintenant la question d'une gestion optimale des équipements, dans la perspective d'une utilisation polyvalente susceptible d'en accroître les rendements. C'est là un projet très complexe en soi.

b) En Mauritanie, des difficultés de commercialisation de la production des Imraguens, l'insuffisance de moyens de transport routier entre les lieux de production et les lieux de consommation, le manque de facilités d'entreposage à froid et de congélation dans les agglomérations à l'intérieur du pays, une faible promotion de produits de la pêche auprès d'éventuels consommateurs, une gestion des équipements déficiente au public comme au privé, sont autant de facteurs qui gênent la commercialisation et qui devraient faire l'objet de projets particuliers.

Toutefois, on a tendance àoublier que la réussite d'un projet technique est beaucoup plus fonction des ressources humaines que des ressources financières disponibles. En Mauritanie, ce sont les ressources humaines qui sont les plus rares et ce sont elles qui devraient faire l'objet d'une priorité de développement. Si cela était,

la réalisation d'un réseau de froid, par exemple, pour desservir les marchés intérieurs, serait d'une relative simplicité, et il serait complété ou en voie de l'être.

- c) En Gambie, le "Five Year Plan" prévoit l'organisation d'un système de commercialisation à l'intérieur du pays, avec des centres de distribution à Farafenni, Bansang et Basse. Les coûts d'un tel projet ne sont pas précisés dans le Plan. Il n'est pas mentionné non plus si les modalités de gestion d'un tel système sont arrêtées. Avant toute décision quant à la réalisation de ce projet, des modalités et des structures de gestion devraient être définies et acceptées par les autorités compétentes.
- d) Au Cap-Vert, la Société de Commercialisation et d'Appui à la Pêche Artisanale (S.C.A.P.A.) est la structure responsable de la coordination et de la gestion des pêches. Les réseaux de froid et des facilités de transformation sont fort avancés, sinon terminés. Comme la Société de Commercialisation est aussi responsable de la détermination des prix aux pêcheurs jusqu'aux consommateurs, elle a le rôle très délicat d'établir des prix qui incitent les pêcheurs à produire plus et les consommateurs à consommer davantage. C'est là un défi, sinon un projet prioritaire auquel la Société doit accorder une constante attention.

#### 4.9 La formation des pêcheurs, du personnel technique et professionnel

La formation des pêcheurs, du personnel technique et professionnel est l'élément clef de tout développement d'une certaine ampleur dans les pêches maritimes. Le succès ou l'insuccès de tout projet d'ordre technique est essentiellement fonction de la qualité des ressources humaines impliquées. Cette qualité peut être acquise par l'expérience mais elle peut l'être aussi par la formule éducative ou les deux à la fois. La multiplicité des tâches et des activités dans le secteur des pêches est énorme et fait appel à un nombre considérable de techniques, de spécialités et de disciplines. Les niveaux de formation sont aussi fort variés depuis l'apprentissage au travail jusqu'à la formation universitaire. Une telle diversité pose tout le problème de structures de formation susceptibles de répondre le mieux possible aux besoins liés à la pêche, à la transformation, à la commercialisation, etc.

- a) Au Sénégal, l'École nationale de formation maritime et l'École de formation des Agents techniques de l'Océanographie et des Pêches maritimes offrent des structures

et des programmes de formation technique et professionnelle. La première procède à la formation de tout personnel naviguant, nécessaire à l'exploitation des flottes de commerce et de pêche, alors que la deuxième forme des agents techniques pour les besoins de l'Administration et de la Recherche. Elles jouent un rôle indispensable dans les pêches maritimes sénégalaises, mais elles manquent parfois d'équipements nécessaires à la poursuite de leurs objectifs. Le VIe Plan fait état de leurs projets: navire-école moderne, équipements de laboratoire, rénovation et agrandissement des bâtisses, pour une valeur de 375 millions de francs C.F.A. environ.

D'autre part, la pêche artisanale ne reçoit pas toute l'attention voulue et il y a nécessité d'extensionner ou de créer pour elle, des structures et des programmes de formation propres. Avec la restructuration et l'introduction de nouveaux engins de pêche, l'unité de pêche artisanale devient une petite entreprise dont la gestion demande des connaissances et des qualités qui doivent être le fait de tout bon administrateur.

Dans cette perspective, le Sénégal devrait prioritairement élaborer et mettre au point des programmes et des structures (par exemple, service gouvernemental de formation artisanale) pour la pêche artisanale uniquement. Leur importance dans l'économie nationale le justifie amplement.

b) En Mauritanie, la formation professionnelle dans le milieu des pêches relève du Centre Mamadou Touré de Nouadhibou, du Lycée Technique de Nouakchott et du Centre de formation Professionnel Maritime de Nouadhibou. Il y a aussi création d'un Centre de Formation à la technologie des Engins de Pêche à Nouakchott. Il est aussi prévu le développement d'un Institut Supérieur des Sciences et Techniques halieutiques, à Nouadhibou, par la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest. La Mauritanie est bien pourvue de structures de formation technique et professionnelle.

Le IVe Plan des Pêches ne fait pas état de projets de développement pour ces institutions soit en personnel, soit en équipements. Des projets propres à répondre aux besoins de formation des pêcheurs artisiaux dans leur milieu n'apparaissent pas de façon explicite non plus. La Mauritanie aurait intérêt à élaborer des projets en ce domaine, compte tenu du rôle de la pêche artisanale traditionnelle dans la société mauritanienne et du développement anticipé d'une flotte artisanale améliorée proprement nationale. La mise en place d'un service gouvernemental de formation artisanale mériterait d'être analysée sérieusement.

c) En Gambie, peu de ressources sont allouées à la formation technique et professionnelle en matière de pêches maritimes. Dans le secteur de la pêche artisanale, seul quelques techniques d'apprentissage sont enseignées aux pêcheurs dans le cadre du "Artisanal Fisheries Development Project". Pour la pêche industrielle, il n'y a ni structure, ni programme de formation. Bref, en Gambie tout est à développer. Des projets de coopération avec des pays voisins, le Sénégal en particulier, pour la formation d'agents techniques et professionnels, et des projets d'assistance technique auprès des pêcheurs artisanaux devraient être prioritairement développés.

d) Au Cap-Vert, la formation des pêcheurs, de techniciens et de professionnels de la pêche fait partie des projets du Premier Plan de développement. Les projets de formation à la pêche artisanale comprennent trois volets: formation de divulgateurs de techniques nouvelles, entraînement des pêcheurs aux techniques et engins de pêche ainsi qu'au traitement artisanal du poisson, personnel d'encadrement technique des projets de pêche artisanale. Cette pêche se voit accorder une haute priorité et un budget de formation estimé à 5.5 millions d'escudos.

Quant à la formation des équipages des flottes semi-industrielles et industrielles, elle ne peut être négligée en aucune manière. L'École de Cabotage du Cap-Vert a été chargée d'élaborer un programme de formation des équipages. C'est là un projet important dont les coûts ne sont pas identifiés dans le Plan. Il pourrait faire l'objet d'une demande auprès d'organismes donateurs.

#### 4.10 Les structures gouvernementales

Il est rare que des projets d'analyse de structures gouvernementales soient présentés à des organismes donateurs pour fins de financement. Généralement, ce sont les projets techniques qui priment. Pourtant, la réussite de ces derniers est fonction de structures gouvernementales et décisionnelles bien identifiées et bien articulées par rapport aux divers domaines dont elles ont la responsabilité. Par exemple, un département ou ministère des pêches maritimes pourrait comprendre, entre autres, un service de recherche et de formation, un service de crédit maritime, un service des équipements, un service de contrôle et de surveillance, un service de contentieux, un service des programmes et des politiques, etc. Ce qui importe, c'est que les fonctions et les responsabilités soient bien définies et que les structures soient pourvues d'un personnel suffisant et compétent.

Le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert ont des structures gouvernementales fort différentes. Au Sénégal, c'est un Secrétariat d'Etat à la Pêche maritime; la Mauritanie s'est donnée un Ministère des Pêches et de l'Économie maritime. En Gambie, le "Ministry of Water Resources and Environment" est responsable des Pêches maritimes. Au Cap-Vert, c'est une Direction générale des pêches maritimes. Les structures internes de ces diverses institutions sont aussi fort variables et leur contrôle sur les pêches très différent. Au Cap-Vert, l'Etat est totalement impliqué dans l'industrie de la pêche alors qu'il l'est relativement beaucoup moins au Sénégal, en Mauritanie et en Gambie. Des sociétés étatiques cap-verdiennes gèrent les prix, transforment et commercialisent les produits halieutiques. Ce sont des sociétés mixtes ou privées qui remplissent ces fonctions dans les autres pays. Selon les philosophies de développement qui prévalent dans ces différents pays sur le rôle de l'Etat dans l'économie, on peut donc penser que les pêches ne peuvent s'inscrire de la même façon dans les structures gouvernementales. Dans tous les cas toutefois, des structures fonctionnelles et efficaces doivent être recherchées et elles doivent avoir un poids politique qui leur permet d'avoir leur part des ressources de l'Etat.

Dans les plans de développement du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert, seul le plan du Cap-Vert présente un projet de restructuration et de réorganisation institutionnelles, à un coût estimé à 20.0 millions d'escudos. Il y aurait peut-être intérêt à ce que les autres pays s'interrogent sur l'opportunité d'initier des analyses et des études sur leur propre structure de pouvoir en matière de pêches.

## 5. LES PÊCHES: LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS À LEUR DÉVELOPPEMENT

Pour que les pêches soient une source de croissance économique et de progrès national, il est essentiel qu'elles se développent de façon dynamique, i.e., qu'elles croissent à un taux annuel au moins égal à celui de la croissance démographique et ce, sans trop de variations d'une année à l'autre. Un tel taux de croissance est possible seulement si un certain nombre d'éléments sont réunis: ressources halieutiques suffisantes, formation adéquate de la main-d'œuvre, utilisation rationnelle du capital, introduction de nouvelles technologies et environnement socio-politique favorable.

### 5.1 Exploitation optimale des ressources halieutiques

Par exploitation optimale des ressources halieutiques, il faut comprendre une utilisation qui, sur le plan biologico-économique, donne le maximum de bénéfices économiques pour la nation. En d'autres mots, il faut entendre la détermination de niveaux de captures qui rapportent le plus financièrement aux divers agents impliqués dans les pêches. Et ces niveaux peuvent être en deça du point de rendement biologique maximum. Ces niveaux, toutefois, ne peuvent être déterminés adéquatement, que par la recherche, une répartition régionale équitable et une surveillance et un contrôle adéquats des zones de pêche nationales.

#### 5.1.1 La recherche

La recherche de nature biologique, socio-économique et technique a atteint des stades de développement qui varient selon les pays. Toute recherche ne peut être entreprise sans un minimum d'infrastructures de soutien sous forme de bâtisses, d'équipements et de navires et, bien sûr, sans un noyau d'experts pluridisciplinaires en nombre suffisant.

Les structures de recherche sont très peu développées en Gambie et au Cap-Vert, en voie de développement en Mauritanie et relativement bien développées au Sénégal.

Il serait important de procéder à un inventaire systématique des besoins et des orientations de recherche de ces divers pays. Le développement des pêches doit nécessairement passer par une connaissance approfondie des ressources halieutiques.

#### 5.1.2 La répartition régionale

Dans la région du centre-est atlantique, la gestion et l'appropriation des ressources halieutiques sont nationales alors que les ressources ont un caractère régional.

Cette problématique est apte à causer de grandes difficultés dans l'exploitation rationnelle des ressources de ces territoires. Il serait urgent de coordonner les programmes de gestion des ressources à l'échelle régionale: détermination des contingents; certaine uniformité dans les réglementations (engins de pêche, périodes de pêche, etc); échange des connaissances en matière de recherche; coordination dans l'élaboration des politiques internes (subventions et crédit) et externes (accords ou ententes avec des pays tiers), etc.

Le Comité régional des Pêches, dont le siège est à Dakar, aurait un rôle primordial à jouer à cet égard. Il pourrait être le lieu dans lequel pourrait être regroupée une équipe d'experts nationaux et internationaux, qui seraient chargés d'élaborer des programmes complets de coordination inter-états.

Il apparaît urgent de former un tel groupe et de bien préciser son mandat et son échéance, compte tenu des pressions de nature régionale et internationale qui s'exercent sur les ressources halieutiques.

#### 5.1.3 La surveillance et le contrôle

Une exploitation optimale des ressources halieutiques n'est possible que si l'État possède des moyens de faire respecter les politiques et les programmes de gestion retenus. Autrement, des abus sont fort possibles. Ce qui conduit à des conflits entre les utilisateurs des ressources ou, encore, à des surexplorations et des gaspillages inconsidérés et coûteux pour la nation.

Il est donc dans l'intérêt des pays de se doter de systèmes de contrôle et de surveillance et de coordonner les activités des systèmes à l'échelle régionale.

Au Sénégal, un système sera opérationnel d'ici peu. La Mauritanie cherche à se développer un système qui pourrait répondre à ses immenses besoins. La Gambie et le Cap-Vert n'ont pas de système de contrôle et de surveillance. Une coordination entre les systèmes de ces divers pays dans leur développement et dans leur opération sera nécessaire lorsqu'ils auront été mis en place. Pour le moment, une évaluation des besoins de chaque pays s'impose par la formation d'un groupe de spécialistes en ce domaine majeur du transport et des communications.

## 5.2 Formation adéquate de la main-d'œuvre

La formation des pêcheurs, du personnel technique et professionnel est l'élément clef de tout développement d'une certaine importance dans les pêches maritimes. La multiplicité des tâches et des activités dans le secteur des pêches est considérable et fait appel à un très grand nombre de techniques, de spécialités et de disciplines. Les niveaux de formation sont aussi fort variés depuis l'apprentissage au travail jusqu'à la formation universitaire.

### 5.2.1 L'apprentissage et l'expérimentation

L'introduction de nouvelles techniques et d'engins de pêche performants ainsi qu'une amélioration du traitement artisanal du poisson ne peut se faire sans des programmes d'apprentissage et d'expérimentation spécifiques aux pêcheurs artisanaux. Ceci implique la formation de programmes propres à cette fin dont l'une des composantes doit comprendre des activités d'expérimentation par les pêcheurs eux-mêmes, sous la surveillance d'un personnel approprié.

De tels programmes sont peu ou pas développés. Compte tenu de la place prépondérante de la pêche artisanale dans le secteur des pêches, il y aurait grand intérêt à ce que les pays concernés accordent une priorité aux activités de formation des pêcheurs artisanaux.

Pour ce faire, des équipes pluridisciplinaires nationales dans lesquelles pourraient se trouver des experts internationaux en techniques de pêche et en technologie de la transformation du poisson devraient être formées pour oeuvrer dans les milieux de pêche et ainsi améliorer la productivité des pêcheurs.

#### 5.2.2 La formation technique et professionnelle

Pour la formation de divulgateurs de techniques nouvelles auprès des pêcheurs artisanaux et des équipages de la pêche industrielle et du personnel d'encadrement nécessaire à la bonne marche des projets de pêche, une préparation technique et professionnelle, qui pourrait se situer entre l'apprentissage et la formation universitaire, est d'une grande nécessité. Des programmes orientés vers la technologie des engins de pêche, les techniques de conservation des produits halieutiques hautement périssables, les techniques de navigation en mer, la pisciculture, etc. pourraient sans doute répondre adéquatement aux besoins de formation d'agents intermédiaires dans les secteurs privés et publics des pêches.

Le Sénégal est bien engagé dans cette voie. La Mauritanie a aussi créé plusieurs établissements de formation intermédiaire. De tels établissements spécialisés n'existent pas en Gambie et au Cap-Vert. Dans tous les cas, les besoins de formation de cadres intermédiaires sont considérables mais ils apparaissent peu connus.

Évaluation des besoins, élaboration de programmes de formation, conception d'infrastructures de soutien en termes de bâtisses, d'équipements et de personnel enseignant sont autant d'éléments à analyser sur une base nationale par une équipe de caractère national et international.

#### 5.2.3 La formation universitaire

La formation de spécialistes en matière de pêche (halieutes) ou en des disciplines qui font partie intégrante de ce champ d'activités (biologie, économie, etc.) est essentielle aux cadres supérieurs et aux chercheurs de l'industrie de la pêche et de l'Etat. Bien sûr, des activités de formation universitaire se déroulent ou sont à l'état

de projet ou en voie de réalisation au Sénégal, en Mauritanie, en Gambie et au Cap-Vert. Des étudiants sont envoyés dans des institutions étrangères ou se préparent tout simplement dans les établissements nationaux.

Seul le Sénégal possède des établissements nationaux, de niveau supérieur, polyvalents et susceptibles de couvrir une gamme relativement étendue des besoins en matière de pêche maritime.

En Mauritanie, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest a accepté la création et la réalisation d'un Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques à Nouadhibou dont la vocation serait régionale.

La Gambie et le Cap-Vert ne possèdent pas d'institutions de niveau supérieur capables de répondre à leurs besoins dans les pêches maritimes.

Pour la pêche continentale, il n'existe pas d'institutions spécialisées au Sénégal, en Mauritanie, en Gambie ou au Cap-Vert. Il existe, toutefois, une institution de niveau moyen à Bouaké en Côte d'Ivoire, pour la formation d'agents d'encadrement des pêches continentales et de l'aqua-culture dans les pays africains francophones.

En collaboration avec les institutions concernées, les autorités publiques de chaque pays auraient intérêt à évaluer leurs besoins en diplômés universitaires dans les diverses disciplines des pêches et rechercher les programmes de formation, dans la région ou ailleurs, les plus aptes à satisfaire leurs besoins. Des études pertinentes sur les besoins de main-d'oeuvre spécialisée et sur les programmes de formation nécessaires mériteraient d'être faites par des experts nationaux et internationaux regroupés à l'intérieur d'une équipe propre à cette fin.

### 5.3 Utilisation rationnelle du capital

Jusqu'à présent, une large partie des capitaux nationaux et internationaux ont été consacrés au développement des flottes, à la mise en place d'infrastructures portuaires et terrestres, et à la construction de facilités d'entreposage et de commercialisation.

Les capitaux sont relativement rares au Sénégal, en Mauritanie, en Gambie et au Cap-Vert, alors que la main-d'oeuvre est relativement abondante. Ceux-ci sont relativement plus coûteux que celle-là. Leur utilisation doit donc être faite avec parcimonie et avec rationalité.

### 5.3.1 Le développement des flottes

Dans le développement des flottes, c'est la flotte industrielle qui reçoit la quasi totalité des capitaux. C'est une flotte coûteuse de construction et d'opération et peu utilisatrice de main-d'oeuvre. Sa rentabilité fut et est toujours précaire et, en certains cas, désastreuse. Pour qu'une unité de la flotte industrielle soit profitable, il faut au moins lui allouer un volume de production suffisant à des prix acceptables. En possession de telles données, elle peut comparer ses revenus par rapport à ses coûts. Or, ce sont là des données souvent peu connues et très aléatoires dans le temps. Ce qui introduit de forts éléments d'incertitude et de risques quant à la rentabilité des capitaux investis.

Le développement d'une flotte industrielle se conçoit généralement par la mise en opération d'unités proprement nationales. D'autres scénarios sont possibles: par exemple, création de sociétés mixtes ou joint-ventures, et contrôle national du capital-actions d'unités étrangères de production. Dans tous les cas, tout projet d'investir dans le développement d'une flotte industrielle devrait être analysé par des groupes d'analystes impartiaux et neutres par rapport au projet lui-même. Ainsi, la décision sera prise en toute connaissance de cause par les parties concernées.

Par ailleurs, la flotte artisanale utilise relativement peu de capitaux et beaucoup de main-d'oeuvre. Elle n'est pas reconnue pour sa haute productivité. Mais, compte tenu de la faiblesse de ses coûts de capital et de travail, de la relative stabilité de ses captures et d'une certaine croissance de ses prix, elle est généralement rentable. Une attention toute particulière devrait être accordée à toute capitalisation susceptible d'accroître sa productivité et, ainsi, accroître les revenus et diminuer les coûts de la flotte artisanale. C'est même le secteur de l'industrie de la pêche le plus rentable sur les plans politico-économiques.

Au Sénégal, en Mauritanie, en Gambie et au Cap-Vert, une équipe permanente composée d'experts nationaux et internationaux devrait avoir pour tâche d'apprécier l'évolution de la flotte artisanale, de préciser son rôle dans le secteur des pêches et dans l'économie du pays et d'estimer la qualité et la quantité de capital qui lui seront indispensables à l'avenir.

### 5.3.2 Le développement des infrastructures d'appui aux flottes

De forts investissements ont été faits dans des infrastructures portuaires et terrestres au cours des dernières années. Et ils semblent bien devoir se poursuivre à l'avenir. Ports de pêche, centres de pêche munis de facilités d'entreposage et de fabriques de glace, chantiers navals sont autant de projets qui ont mobilisé d'immenses capitaux. Ils étaient nécessaires certes pour la flotte industrielle, mais aussi pour les flottes artisanale ou semi-industrielle.

Ils ont l'avantage de s'amortir sur le très long terme et, souvent, n'imposent pas de coûts récurrents trop lourds dans le budget de l'État, s'ils ont bien été conçus et réalisés au départ. Bien sûr, les projets d'infrastructures sont très coûteux et ils doivent faire l'objet d'analyses financières approfondies. Certains projets sont aussi plus risqués que d'autres. Un chantier naval peut comporter des risques financiers plus grands qu'un port de pêche. Dans cette perspective, un pays devrait établir une liste de priorités en matière d'infrastructures maritimes et terrestres et miser davantage sur les projets susceptibles d'être les moins lourds pour l'État. En l'occurrence, il devrait même mettre de côté ou refuser des projets s'ils ne correspondent pas à ses choix prioritaires.

Dans chaque pays, tout projet d'infrastructures devrait être chiffré quant à ses coûts récurrents et quant à la répartition de ces coûts entre l'État et les utilisateurs, le cas échéant.

### 5.3.3 Le développement des facilités de transformation

La transformation des produits de la pêche fait l'objet de grands investissements dans le secteur de la pêche industrielle. Il y a même une surcapacité de

transformation industrielle à l'heure actuelle. Par ailleurs, le secteur de la pêche artisanale a besoin de capitaux pour des fins de salage, de fumage et de séchage. A ce niveau, les pertes de transformation sont considérables et la qualité des produits laisse souvent à désirer. Une orientation des capitaux vers la mise en place de facilités appropriées de transformation de la production artisanale doit être d'une haute priorité.

Le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie et le Cap-Vert sont à réaliser de nombreux projets en ce sens. Des projets effectués dans un pays peuvent être intéressants pour un autre. La Gambie, par exemple, suit avec grande attention le projet artisanal sénégalais.

Des projets de développement similaires pourraient être conçus dans une perspective mauritano-sénégal-gambienne, compte tenu de la relative homogénéité des milieux de pêche de ces trois pays. Il pourrait en découler des économies considérables d'équipements et de temps, par une coordination de toutes les parties concernées par ces projets. La création d'une équipe regroupant des représentants des pays donateurs et des pays bénéficiaires et dont la responsabilité serait de mettre au point un projet régional de développement de transformation de la production artisanale comme projet pilote de départ, pourrait modifier à plus long terme la dynamique de la pêche artisanale des pays.

#### 5.3.4 Le développement de moyens de commercialisation

Des entrepôts frigorifiques ou des chambres froides parsèment de plus en plus les diverses régions du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert. Leur fonctionnement n'est pas toujours ce qu'il devrait être, faute de personnel compétent, de difficultés techniques, de budgets d'opération insuffisants, ou même par manque de produits à entreposer et à commercialiser. Il est fort possible que des problèmes de démarrage se posent et qu'ils se corrigent avec le temps.

Sur le plan technique, une bonne commercialisation est liée aussi à des moyens de transport rapide disposant de modes de conservation adéquats. A cet égard, il y aurait lieu de faire une évaluation des besoins des pays, en matériel roulant et en matériel de conservation (boîtes isothermes par exemple) par des experts en la matière.

## 5.4 Introduction de nouvelles technologies

L'introduction de nouvelles technologies est souvent facteur de hausse de productivité. A la pêche, l'introduction d'engins de pêche de plus en plus performants et de navires de pêche munis des dernières inventions de détection du poisson, ont transformé radicalement l'efficacité des unités de pêche. Cette innovation toutefois fut surtout le fait de la pêche industrielle. La pêche artisanale est encore loin d'atteindre un développement technologique comparable à celui de la pêche industrielle. Pourtant, une hausse de ses rendements par unité d'effort pourrait encore modifier substantiellement son importance relative dans le développement des pêches.

### 5.4.1 Flotte artisanale

Les innovations apportées à la flotte artisanale se limitent essentiellement à la motorisation des pirogues. Déjà, on estime que cette motorisation a fait croître la productivité des barques de quelque 25%. Si tel était le cas, ça ne serait pas négligeable. L'introduction de nouveaux engins de pêche contribuerait à améliorer davantage les rendements des unités de pêche. Cette introduction se fait lentement sur le littoral africain car il manque souvent l'encadrement nécessaire auprès des pêcheurs et on craint, avec raison, un engorgement des marchés locaux dans l'état actuel des choses. Par ailleurs, la pirogue de pêche a fait ses preuves. Peut-on l'améliorer ou lui substituer un bateau de pêche artisanale mieux adapté aux conditions locales? C'est là un vaste champ d'expérimentation peu touché dans les projets de pêche et qui devrait donner lieu à un projet de caractère international.

### 5.4.2 Flotte semi-industrielle et industrielle

Les pays qui n'ont pas ou peu de tradition de pêche industrielle doivent procéder avec grande prudence dans cette direction. Le développement d'une flotte industrielle de pêche est le fait d'une vingtaine d'années au moins. Une façon d'y arriver est d'introduire de nouvelles technologies, par étape.

Une flotte de pêche semi-industrielle est un exemple à citer dans le processus d'industrialisation des flottes de pêches. C'est un instrument de production qui s'avère

relativement simple d'opération et qui exige, de ce fait, une préparation moins poussée de la main-d'œuvre. Il peut être aussi grandement profitable. Certains pays ont accordé un intérêt mitigé au développement d'une flotte semi-industrielle, d'autres s'y engagent plus résolument. C'est certes là une forme de développement dont ne peut faire abstraction tout pays engagé dans l'exploitation des ressources halieutiques.

L'élaboration de modèles de bateaux de pêche expérimentaux à partir de types de bateaux présentement utilisés sur la côte africaine pourrait être un projet qui pourrait s'avérer important pour le développement des pêches africaines.

### **5.5 L'environnement socio-politique favorable**

L'État joue un rôle de premier plan dans le développement des pêches. Mais il n'est pas le seul agent à œuvrer dans ce secteur. Il y a d'abord et avant tout des pêcheurs, puis des transformateurs et des commerçants. Ces agents oeuvrent du côté de l'offre des produits. De l'autre côté, il y a les demandeurs ou la population consommatrice des produits.

L'État, par ses politiques et ses programmes, peut influencer l'offre et la demande. Son action n'est jamais indifférente soit sur l'une soit sur l'autre ou les deux à la fois.

#### **5.5.1 Les structures gouvernementales**

Si l'État possède des structures administratives bien identifiées et bien articulées par rapport aux divers domaines des pêches dont il a la responsabilité, son rendement peut être grandement accru. Indépendamment de la philosophie politique qui l'anime, l'État a tout intérêt à se donner des structures décisionnelles efficaces et qui rejoignent rapidement les agents visés par ses décisions. A cet égard, une analyse des directions gouvernementales des pêches maritimes pourrait probablement conduire à des innovations et à des changements de structures propres à améliorer leur fonctionnement.

Une équipe nationale et internationale devrait être créée à cette fin dans les divers pays.

#### 5.5.2 Les politiques et les programmes

Toute politique étatique en matière de pêche, doit bien définir les objectifs poursuivis et s'inscrire dans des programmes propres à assurer l'atteinte de ces objectifs. D'autre part, l'État doit être sensible aux impacts de ses politiques et de ses programmes. Des politiques de prix, des politiques de subventions et de crédit, des programmes d'investissements gouvernementaux, la réglementation, l'imposition de barrières tarifaires ou non sur l'importation des produits sont, entre autres, autant d'éléments qui créent un environnement favorable ou défavorable au développement des pêches. Peu d'études ont vraiment porté sur ces questions à ce jour, de même que sur les coûts qu'imposent à l'état ses propres politiques et programmes. Il y a là un vaste champ d'études et de projets à considérer par des spécialistes internationaux en analyse des politiques et de gestion de programmes.

## 6- CONCLUSION

Une revue générale des projets des pêches maritimes du Sénégal, de la Mauritanie , de la Gambie et du Cap-Vert (voir annexe) nous indique bien que ces pays accordent une très haute priorité au développement de la pêche industrielle. Les ressources financières pour l'acquisition d'unités de cette flotte ou pour le développement d'infrastructures portuaires et terrestres (constructions de ports ou d'entrepôts frigorifiques, fournitures de glace et d'eau, etc.) sont considérables et excèdent de beaucoup celles accordées au développement de la pêche artisanale. Pourtant, cette dernière est peu coûteuse pour l'état, économiquement rentable, grande pourvoyeuse d'emplois en mer et à terre, bien intégrée au tissu social de la nation, fournisseur stable de protéines essentielles à l'alimentation des populations, et ce à des prix compétitifs par rapport aux autres sources protéiques d'origine animale.

Ce sont là des attributs que l'on ne peut accorder à la pêche industrielle. Celle-ci est toujours d'une rentabilité douteuse, fort exigeante de l'État en termes de subventions et de crédit, largement dépendante de marchés extérieurs très aléatoires, d'une compétitivité limitée sur les marchés intérieurs comme fournisseuse de matières protéiques, grande utilisatrice de capital et de peu de main-d'œuvre, etc. Bref dans ce contexte général, la pêche artisanale devrait se situer en haut de l'échelle de préférence dans les projets de développement des pêches maritimes.

Enfin, dans les plans de développement des pêches maritimes, les projets de formation, de recherche, ou d'ordre administratif qui pourraient faire l'objet d'une aide internationale, sont fort peu nombreux. Bien sûr, ce sont des projets de très long terme. Le développement des connaissances ne peut donner lieu rapidement à des réalisations concrètes, comme la construction d'un port ou d'un gros bateau de pêche. Pourtant, le développement des pêches doit passer nécessairement par des projets de formation, d'expérimentation et de recherche; par la création ou le développement d'établissements spécialisés et pourvus d'un personnel adéquat; par la formation de groupes pluridisciplinaires compétents oeuvrant dans les milieux de pêche; par l'élaboration et la poursuite des programmes de formation bien adaptés aux milieux de pêche visés; par la conception et la réalisation de programmes de recherche sur les plans biologiques, socio-économiques, administratifs et techniques; par une analyse et une mise au point des politiques et des programmes gouvernementaux en matière de

pêche. Notons en terminant que dans le contexte géographique des pêches du Sénégal, de la Mauritanie, de la Gambie et du Cap-Vert, un projet de coopération régionale dans la gestion des ressources halieutiques de la zone du Centre-Est Atlantique deviendra bientôt d'une urgente nécessité. Le développement harmonieux des pêches de chaque pays est lié à un développement harmonieux de l'ensemble.

**AGROVET INC.**

Marcel Daneau

Économiste

Conseiller en pêches maritimes

ANNEXE

RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS DANS LES PÊCHES MARITIMES  
PRÉVUS DANS LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT

(Montants estimés en millions)

Programme	Sénégal (Francs C.F.A.)	Mauritanie (ouguiyas)	Gambie (dalasis)	Cap-Vert (escudos)
Recherche	AM	AM	AM	AM
Surveillance et contrôle	3,100,0	AR	AM	AM
Coopération régionale	AM	AM	AM	AM
Flotte artisanale	840,0	36.0	7.7	200.0 (3)
Flotte industrielle	7,500.0	AR	55.0	540,0
Infrastructures portuaires et terrestres	14,993.0	2,000.0 (1)	AT	596.0 (3)
Transformation du produit	AT	4,500.0 (2)	AT	30.0
Commercialisation du poisson	AT	AT	AT	AT
Formation	370.0	AM	AM	55.0
Structures gouvernementales	AM	AM	AM	20.0
Autres	543.0	-	-	-
<b>Total (4)</b>	<b>27,346.0</b>	<b>6,536.0</b>	<b>62.7</b>	<b>1,441.0</b>

AM : Activité mentionnée mais non identifiée dans un projet distinct avec budget.

AR : Activité mentionnée et identifiée dans un projet non budgeté.

AT : Activité mentionnée et identifiée dans un projet mais budgetée dans un autre. Le départage des investissements dans le Plan entre divers projets n'est pas toujours fait. Par ailleurs, la complémentarité des projets rend les classifications par programme souvent difficiles.

(1) : Pour le port de Nouadhibou seulement. Le coût du projet d'un port de pêche à Nouakchott n'est pas inclus.

(2) : Comprend les investissements prévus des sociétés mixtes à Nouadhibou, et évalués à quelques 85,0 millions de dollars U.S.

(3) : Comprend des projets en voie de réalisation et budgetés dans le Plan.

(4) : En dollars U.S. Environ 256,0 millions de dollars au total.  
Sénégal, 79,3 millions; Mauritanie, 130,0 millions; Gambie, 23,0 millions; Cap-Vert, 23,5 millions.